

## **Conclusions de la Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre**

La Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre,

Rappelant le paradigme du travail décent de l'OIT, l'Agenda global pour l'emploi, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, la Déclaration de Philadelphie, les normes internationales du travail, notamment celles qui traitent de la promotion de l'emploi, et la Résolution concernant l'emploi des jeunes adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1998;

S'étant réunie à Genève du 13 au 15 octobre 2004,

Adopte, ce 15 octobre 2004, les conclusions suivantes:

### **Le défi de l'emploi des jeunes**

1. Réaliser l'objectif du travail décent pour les jeunes est un élément crucial de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. C'est un défi pour le monde entier. A l'échelle planétaire, le niveau du chômage des jeunes et son taux ont augmenté au cours des dix dernières années. En 2003, près de 88 millions de jeunes hommes et femmes étaient au chômage, ce qui représente 47 pour cent du nombre total des chômeurs et un niveau correspondant à plus du double du taux de chômage général. Malgré la croissance relative de l'emploi global entre 1993 et 2003, le niveau de l'emploi des jeunes n'a pas augmenté. Dans de nombreux pays, le taux de chômage des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes. Le nombre de jeunes scolarisés est aujourd'hui supérieur à ce qu'il était dans la génération précédente. Certaines catégories de jeunes gens sont plus exposées que d'autres au risque, notamment celles qui sont socialement désavantagées.
2. Les taux de chômage ne rendent compte que d'un aspect du marché du travail des jeunes. Dans le monde entier, de nombreux jeunes gens effectuent souvent des horaires de travail inacceptables, dans des situations d'emploi informelles, provisoires et sans sécurité. Ils peuvent être et sont souvent exposés à des manquements en termes de travail décent: bas salaires, conditions de travail médiocres et précaires, absence de protection sociale, privation de liberté syndicale et de négociation collective. Dans bien des pays en développement, les jeunes, surtout les jeunes femmes, représentent la masse des personnes en situation de sous-emploi ou occupées dans l'économie informelle, urbaine ou rurale.
3. Le défi de l'emploi des jeunes est lié à la situation générale de l'emploi, mais avec ses aspects propres qui appellent des mesures spécifiques. Dans les pays développés, ce défi

---

est associé à la transition vers l'emploi, aux discriminations, aux handicaps sociaux, aux cycles conjoncturels et à des facteurs structurels, tandis que dans les économies en développement il est associé au problème de la promotion de la croissance et du développement, ainsi qu'aux effets inégaux de la mondialisation. Les aspects spécifiques du défi du chômage des jeunes font que leurs perspectives d'emploi varient, entre autres, selon le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction et de formation, les antécédents familiaux, l'état de santé ou l'existence éventuelle d'un handicap. Certains groupes sont donc plus vulnérables et sont désavantagés lorsqu'il s'agit d'entrer sur le marché du travail et de s'y maintenir. Toute la difficulté est de faire accéder les jeunes au travail décent sans faire perdre leur emploi aux adultes.

4. Les possibilités qu'ont les jeunes d'obtenir un travail décent dépendent de multiples facteurs: évolution démographique, niveau de la demande globale, densité en emplois de la croissance, possibilité politique de prendre des mesures favorables à l'emploi au niveau national, cadre réglementaire porteur pour les travailleurs et les entreprises, qualité et résultats de l'enseignement et de la formation professionnelle, expérience du travail, possibilités d'entrepreneuriat, notamment. Relever le défi de l'emploi des jeunes demande une approche intégrée et cohérente qui combine interventions aux niveaux macro et microéconomique, mette l'accent sur l'offre et la demande, et considère à la fois la quantité et la qualité des emplois.

## **L'emploi des jeunes au niveau national**

5. Nombre de méthodes, ainsi que les ajustements structurels adoptés au cours de la dernière décennie, n'ont pas donné les résultats escomptés quant à l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes. Dans certains cas, les ajustements structurels ont aussi restreint la capacité des pays de jouer un rôle actif pour promouvoir l'emploi des jeunes, malgré l'existence d'une main-d'œuvre jeune disponible.
6. Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution uniforme et que les formes d'intervention varient d'un pays à l'autre, comme à l'intérieur d'un pays, la réunion a convenu qu'il est nécessaire de promouvoir le travail décent pour les jeunes au niveau national au moyen de l'Agenda global pour l'emploi, notamment:
  - a) Par une approche intégrée en faveur de l'emploi et des jeunes, qui associe des programmes de développement macroéconomique destinés à accroître la demande globale, les capacités productives et les possibilités d'emploi, et des interventions ciblées visant à lever les obstacles spécifiques ainsi qu'à promouvoir l'égalité, l'insertion sociale et une société équitable.
  - b) En mettant l'emploi décent et productif au cœur des politiques générales – emploi, économie, social – et en faisant de l'emploi des jeunes une priorité essentielle en fonction de la situation nationale. Sans préjudice d'autres initiatives, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer un rôle en identifiant les secteurs qui présentent, à court, moyen et long terme, un fort potentiel d'emploi pour les jeunes.
  - c) Par une législation nationale appropriée et fondée sur les normes internationales du travail ainsi que par une bonne gouvernance du marché du travail, qui permettent de créer des emplois pour les jeunes et garantissent à ces derniers la jouissance et l'exercice de leurs droits au travail, notamment de leurs droits fondamentaux.
  - d) Par une combinaison de politiques et de programmes, y compris ceux qui encouragent les entreprises publiques et privées, ainsi que les coopératives, à créer des emplois productifs et décents pour les jeunes, surtout ceux qui sont vulnérables. Les politiques

---

en faveur des jeunes ne doivent pas être préjudiciables à l'emploi, en quantité et en qualité, des travailleurs adultes. Cela comprend:

- L'accès universel et gratuit à un enseignement primaire et secondaire de qualité et par l'investissement dans la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie qui renforcent l'employabilité<sup>1</sup> des jeunes. La maîtrise de la lecture et de l'écriture ainsi que les capacités de calcul constituent, avec les qualifications professionnelles essentielles, les compétences de base fondamentales de la vie professionnelle. Il faut renforcer les mesures et les partenariats, qui associent l'éducation et la formation au monde du travail, ainsi que prévoir les qualifications que demandera le marché du travail, surtout dans les secteurs en expansion.
- Des initiatives ciblées et des mécanismes d'incitation pour accroître la demande de jeunes travailleurs, particulièrement de jeunes défavorisés, sans diminuer la quantité et la qualité des emplois des autres travailleurs. Les méthodes à forte intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures, les travaux publics, la promotion des secteurs et des méthodes de production qui demandent une forte main-d'œuvre, notamment dans les pays en développement et en transition, les activités de placement et autres dispositifs novateurs peuvent améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.
- L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant productif et durable, en tant que possibilités de carrière et sources d'emplois décents pour les jeunes. Une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes devrait aussi promouvoir l'esprit d'entreprise ainsi que les petites et moyennes entreprises, et comprendre des mesures, des réglementations et des services d'appui qui rendent possible cet entrepreneuriat. Les coopératives et les entreprises sociales sont d'importantes sources d'emploi pour les jeunes; les stratégies nationales et internationales devraient les promouvoir.
- Des services de l'emploi et de conseil, notamment en matière d'information sur le marché du travail et de conseil d'orientation professionnelle, à la disposition

<sup>1</sup> La définition retenue pour l'employabilité est large. L'employabilité est l'un des principaux résultats de l'éducation et d'une formation de grande qualité, ainsi que d'une vaste gamme d'autres politiques. Elle englobe les compétences, connaissances et qualifications qui renforcent l'aptitude des travailleurs à trouver et conserver un emploi, progresser au niveau professionnel et s'adapter au changement, trouver un autre emploi s'ils le souhaitent ou s'ils ont été licenciés et s'intégrer plus facilement au marché du travail à différentes périodes de leur vie. Les personnes qui bénéficient du meilleur degré d'employabilité sont celles qui ont reçu une éducation et une formation diversifiées, des compétences de base transférables – y compris l'aptitude à travailler en équipe, à résoudre des problèmes, à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication, à s'exprimer dans des langues étrangères et à communiquer avec les autres, la capacité d'«apprendre à apprendre», et qui ont bénéficié des compétences nécessaires pour se protéger elles-mêmes et leurs collègues contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cette combinaison de compétences leur permet de s'adapter aux changements qui interviennent dans le monde du travail. L'employabilité recouvre également les compétences multiples indispensables pour obtenir et conserver un emploi décent. L'esprit d'entreprise peut également contribuer à une plus grande créativité dans la recherche ou la création d'opportunités pour l'emploi et, partant, à l'amélioration de l'employabilité. Mais l'employabilité ne dépend pas que de la formation – elle nécessite le recours à un large éventail d'autres instruments favorisant l'existence d'emplois, le développement d'emplois de qualité et d'emplois durables. L'employabilité des travailleurs dépend d'un environnement économique qui stimule la croissance du nombre des emplois disponibles et récompense l'investissement individuel et collectif dans la formation et la mise en valeur des ressources humaines.

---

des jeunes gens, en prévoyant une assistance intensive pour ceux qui ont subi de longues périodes de chômage.

- Des politiques salariales qui garantissent aux jeunes une rémunération équitable et suffisante pour un travail productif, des politiques en faveur de la liberté syndicale, de la négociation collective, des conditions de travail sûres et saines et une durée du travail appropriée, et la promotion de la création d'emplois durables pour les jeunes.
  - Le renforcement des réseaux de jeunes entrepreneurs et de jeunes syndicalistes qui existent dans le monde.
- e) Par une étroite coordination de l'action des institutions et organismes publics, locaux et nationaux. Pour accroître la quantité des emplois et améliorer leur qualité, les initiatives représentant un investissement dans la jeunesse doivent bénéficier de ressources financières et humaines suffisantes.
- f) Par l'implication des partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent pour les jeunes.
- g) Par la promotion de l'égalité entre hommes et femmes à toutes les étapes du cycle de vie et par l'élimination de toute discrimination à l'encontre des jeunes, qui sont des impératifs. La création d'emplois en plus grande quantité et de meilleure qualité pour les adultes et, dans de nombreux pays, l'abolition du travail des enfants sont essentielles à la promotion d'emplois de qualité pour les jeunes.
- h) En encourageant les gouvernements à créer un environnement propice à une croissance forte, durable et intégratrice, au travail décent et au développement des entreprises publiques, privées et sociales.

## L'action de l'OIT

7. La réunion a aussi convenu que l'OIT devrait jouer un rôle majeur dans l'intégration du travail décent dans le programme international pour le développement. A cet égard, l'OIT devrait renforcer sa coopération avec les institutions multilatérales et les autres organisations internationales pour favoriser une approche coordonnée qui fasse du plein emploi et du travail décent des priorités, et comprenne des politiques qui assurent une demande globale suffisante et une expansion des capacités productives. La réunion en a appelé à une meilleure coordination des services consultatifs et des activités de coopération technique au sein de l'OIT pour garantir, partant de l'Agenda global pour l'emploi, la cohérence des initiatives nationales en cours, telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les programmes par pays pour un travail décent et le Réseau pour l'emploi des jeunes. S'agissant du travail de l'OIT vis-à-vis des jeunes, le paradigme en est fourni par le projet du travail décent, et les piliers en sont l'Agenda global pour l'emploi et ses dix éléments clés et thèmes transversaux. Ces derniers comprennent les quatre éléments du Réseau pour l'emploi des jeunes. Ce dernier peut aussi contribuer à la réussite de la stratégie par un soutien de haut niveau et ses réseaux.
8. La réunion a recommandé que le travail à venir de l'OIT se concentre sur l'expansion des connaissances relatives à la nature et à l'ampleur du problème de l'emploi des jeunes, en mettant au point des indicateurs chiffrés du travail décent, en établissant des éléments de comparaison et des objectifs en matière de travail décent pour les jeunes et en réunissant une documentation sur les expériences des pays qui ont atteint ces objectifs sans porter atteinte à l'emploi des adultes. L'OIT devrait promouvoir les forums tripartites d'échanges sur les expériences nationales en matière d'emploi des jeunes.

- 
9. La réunion a demandé à l'OIT de constituer une série d'instruments pouvant être adaptés et utilisés avec souplesse par les pays pour formuler leurs politiques relatives à l'emploi des jeunes et leurs programmes destinés à faire accéder ceux-ci, y compris les jeunes travailleurs migrants, à l'emploi décent et productif. Ces instruments, parmi lesquels figurent les politiques actives du marché du travail, la formation professionnelle, les services de l'emploi et le conseil d'orientation professionnelle, devraient, entre autres, servir à promouvoir toutes les normes internationales du travail pertinentes, les meilleures pratiques, l'employabilité, la création d'emplois et l'entrepreneuriat, les coopératives et les petites et moyennes entreprises comprises – ainsi que le dialogue social.
  10. La réunion a convenu qu'une combinaison de mesures éducatives, préventives, curatives et médicales est nécessaire pour atténuer les conséquences de l'épidémie-pandémie de VIH/SIDA sur la main-d'œuvre jeune. Cela pourrait consister à intégrer dans les activités de l'OIT sur le travail décent pour les jeunes: la promotion du Recueil de directives pratiques du BIT, des initiatives conjointes prises par les organisations d'employeurs et de travailleurs et des partenariats avec des institutions internationales.
  11. La réunion a recommandé au Bureau de demander au Conseil d'administration d'envisager des moyens novateurs d'échanges sur les expériences nationales relatives à l'emploi des jeunes, par exemple par des rencontres d'experts et des tables rondes à l'occasion de la Discussion générale sur l'emploi des jeunes lors de la 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 2005. Ces rencontres et tables rondes devraient être organisées pour aider à la mise en œuvre concrète de politiques et de programmes en faveur de l'emploi des jeunes, en fonction des situations nationales. Il a aussi été convenu que les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient prévoir une forte participation de jeunes gens à la Conférence.
  12. La réunion a convenu que l'objectif central de ses discussions était d'identifier les premiers domaines d'accord et de fournir un cadre à la discussion plus approfondie qui aura lieu sur le sujet à la Conférence internationale du Travail en juin 2005, lors de laquelle des conclusions plus complètes feront l'objet d'une décision. C'est dans cet esprit que les présentes conclusions ont été rédigées et ont fait l'objet d'un accord.